

CONSEIL SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2017 à AMPUIS

COMPTE-RENDU

Séance du conseil syndical du 19 septembre 2017

Date de la convocation : 11/09/2017

Nombre de membres en exercice : 64

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres votants : 46 (2 membres arrivés après le vote des délibérations)

Délégués titulaires : BAZILE Vanessa, BOSIO Claude, CLERC Alain, FANGET Christian, JAUD-SONNERAT Marie-Pierre, KOVACS Thierry, LENTILLON Gilles, MOREL Marielle, PELLOUX –PRAYER Pierre, THOMASSY Jean-André, VILLET Ghislaine, BONNETON Gilles, CHARVET Francis, DI BIN Roberte, GENTY Philippe, LHERMET Claude, PONCIN Vincent, ROBERT CHARRERAU Daniel, VIAL Gilles, BONNET Sylvie, CHAMBON Dominique, FRAYSSE Yves, MAGAND Danielle, SABATIER René, SAUZE Denis, SCHERER Antoinette, TOULARASTEL Thomas, BANCHET Gérard, CHARMET Michel, DELEIGUE Marc, DELORME Odile, METRAL Patrick, DEVRIEUX Michel, ZILLIOX Charles, DELALEUF Alain, LACROIX Alain, LAMOTTE Thibaut, OLMOS Jean-Pierre, ROBERT Gérard, VIGIER Diane, DELAPLACETTE Philippe.

Délégués suppléants : GIRARDON-TOURNIER Lucette, TARDY Sébastien, VIDOR Blandine, CORTES Daniel, BONNARD Georges, ORIOL Gérard.

Techniciens et autres présents : CELARD Elisabeth, PEYSSELON Valérie, DEMOMENT Lyliane, ARMISSOGLIO Audrey, BRUNE Céline, FONTVIEILLE Isabelle, FERRAND André, RIBAUD Cécile, NUCCI Christian, LE JEUNE Cédric, LIOGIER Nelly, ROHNER Pauline, LANSOU Cédric.

Rapporteur : DELAPLACETTE Philippe

Ordre du jour :

1 – Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 04 juillet 2017
- Approbation de l'ordre du jour

2 – Délibérations

- D-2017-37 : adhésion à un contrat cadre de fournitures de titres restaurant mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère (renouvellement)
- D-2017-38 : demandes d'adhésion des Communautés de Communes du Territoire de Beaurepaire et du Val d'Ay

3 – Bilan des décisions prises en bureau depuis le 28 mars 2017

4 – Révision du Scot

- Présentation du projet de PADD par le cabinet Urbicand

5 – Questions diverses:

1. Introduction

Le quorum étant atteint, Philippe Delaplacette ouvre la séance

- **Validation du compte-rendu du conseil syndical du 04 juillet 2017**
 - > Validé à l'unanimité
- **Approbation de l'ordre du jour**
 - > Validé à l'unanimité

Il est proposé d'inverser l'ordre du jour pour aborder les décisions prises en bureau syndical avant les délibérations.

2. Bilan des décisions prises en bureau depuis le 28 mars 2017

Cédric Le Jeune présente les principales décisions prises lors des 6 derniers bureaux syndicaux :

- 13 avis ont été donnés sur des PLU (tous favorables, avec pour certains des réserves ou des recommandations)
- Un avis défavorable sur le projet de création de cellules commerciales à Davézieux
- Travail à chaque bureau syndical sur les orientations du PADD du Scot
- Préparation d'une visite-conférence du territoire depuis le fleuve Rhône le 11 octobre 2017 avec l'association Promofluvia
- Intégration des intercommunalités du Val d'Ay et du territoire de Beaurepaire (des rencontres politiques comme techniques ont été organisées avec les EPCI ; les modalités et conditions d'une intégration de ces derniers ont été débattues puis validées en bureau).

3. Délibérations

- D-2017-37 : adhésion à un contrat cadre de fournitures de titres restaurant mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère (renouvellement)

Suite à la présentation de la délibération, le conseil syndical vote favorablement à l'unanimité.

- D-2017-38 : demandes d'adhésion des Communautés de Communes du Territoire de Beaurepaire et du Val d'Ay

Monsieur Ferrand (vice-président de la CC du Val d'Ay) et M. Nucci (président de la CC du Territoire de Beaurepaire) présentent leurs EPCI et rappellent le contexte dans lequel s'inscrivent leurs demandes d'adhésion.

Suite à la présentation de la délibération, le conseil syndical vote favorablement à l'unanimité.

4. Révision du Scot

Xavier Bonin du cabinet Urbicand présente le projet de PADD, transmis pour avis aux EPCI.

Les services de l'Etat émettent plusieurs observations en séance :

- Les « polarités locales » mériteraient d'être mieux définies (qu'entend-on par polarité locale ?)
- La répartition des objectifs de croissance de la population à l'horizon 2040 tend vers une stabilisation des équilibres démographiques entre polarités et villages. La DDT souhaite que le Scot montre plus clairement comment il compte conforter l'armature urbaine en inversant les tendances à l'œuvre et en redonnant du poids aux polarités.

Les élus du conseil syndical mettent en avant les efforts importants déjà consentis pour stabiliser les polarités principales et structurer l'armature urbaine. Par ailleurs, au-delà du Scot, les agglomérations doivent se donner les moyens d'accueillir cette population nouvelle (le Scot fixe des objectifs minimum dans les villes-centres, aux communes de s'en emparer).

A noter que la cartographie du PPRI de Vienne vient geler l'urbanisation d'une partie de la ville de Vienne, ce qui va rendre d'autant plus difficile la réalisation de cet objectif.



Concernant le premier point (définition des polarités), le cahier d'harmonisation de l'inter-Scot sera transmis aux services de l'Etat.

Par ailleurs, les services de l'Etat demandent de mieux justifier dans le PADD les besoins en surfaces à vocation d'activités économiques. Quelle politique en matière de développement économique ? Quels besoins ?

Plusieurs EPCI ont déjà réalisé des schémas de développement économique (ou sont en cours). Le Scot devra faire des arbitrages et justifier les choix retenus mais la quantification des besoins reste complexe.

Observations des membres du conseil syndical :

- La question des flux de transit Est/Ouest est importante à prendre en compte
- Le terme de « rétro-rhodanien » mériterait d'être revu
- Attention à la présentation du territoire du Bassin d'Annonay qui n'est pas seulement un territoire rural mais également un territoire industriel et un territoire d'innovation (l'industrie doit être confortée sur Annonay en complément de l'habitat)
- Prendre en compte dès à présent la nouvelle intercommunalité « communauté d'agglomération Vienne Condrieu Agglomération »
- Comment réduire la vacance ? Si les intentions sont louables, le passage à l'action reste complexe. Le principe de « déconstruction » notamment devrait être pris en compte dans les documents de planification
- Importance du maintien des services et des équipements dans les communes
- Carte des principaux sites économiques d'intérêt métropolitain à mieux expliciter (quelle base de travail : nombre d'emplois ? quid de la taille des ronds ?)
- Nécessité de stopper les développements commerciaux anarchiques en périphérie, en particulier les petites cellules commerciales qui viennent directement concurrencer les centres-villes
- Pourquoi une distinction rive droite/rive gauche concernant les objectifs de construction dans les villages ? La demande des maires ruraux ardéchois serait plutôt d'être à 5,5 comme sur l'autre rive. A noter que cela pose la question du confortement d'Annonay
- La qualité de vie doit être au cœur de projet de Scot. On ne peut pas imposer un choix de localisation. Il faut « donner envie »
- Une rencontre avec les services de l'Etat sur la question de la ressource en eau est prévue prochainement
- Les élus souhaitent que, si les objectifs de production de logements sociaux prévus dans le Scot sont validés par l'Etat, ce dernier se dote des moyens nécessaires pour accompagner le territoire dans les prochaines années

5. Questions diverses

En l'absence de question complémentaire le président clôt la séance à 20h00, en remerciant les élus et les services de l'Etat pour leur présence.

